

COMMUNE DE GACOGNE
Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
jeudi 14 septembre 2023 à 19 h 30 à la mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- **Avenant travaux de toiture,**
- **Décisions modificatives au budget,**
- **Affectation de la dotation cantonale d'équipement,**
- **Expérimentation du compte financier unique,**
- **Maîtrise d'œuvre travaux église,**
- **Télésurveillance atelier,**
- **Rémunération des agents, RIFSEEP,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Yvette BOURNAT, Béatrice GERARD, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT.

Excusées : Brigitte HORB, Annick FERROT (pouvoir à Roland RENAULT).

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 09 juin 2023.

➤ **AVENANT TRAVAUX DE TOITURE**

Le maire fait un point sur les travaux de sécurisation et rénovation de l'école.

Il s'est avéré que certains travaux supplémentaires étaient nécessaires concernant la toiture du local à vélo dans la cour de l'école (Dépose de la couverture, pose de chevrons et ardoises).

Ces travaux induisent donc un avenant pour 908,73 € HT en plus du devis initial d'un montant de 47 978,49 € HT.

Cet avenant représente une augmentation de 1,89% par rapport au devis initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le maire de prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution de ces travaux supplémentaires et l'autorise à signer et payer l'avenant n° 1, de l'entreprise CABAT Patrick, dont les caractéristiques sont citées précédemment.

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET**

Il convient de prendre des décisions modificatives au budget, compte tenu :

- de l'avenant de l'entreprise CABAT pour les travaux de sécurisation et rénovation de l'école (+ 1 100 € TTC)

- de l'audit énergétique de l'Auberge effectué par le Bureau d'Etudes Daventure qui réalise un état des lieux des installations, de l'isolation et de la consommation afin de pouvoir choisir le meilleur mode de chauffage pour l'établissement (la chaudière à fuel datant de 1993) (+ 2 520 €)

- de l'achat des panneaux et des numéros de rue (+ 2 000 €).

Soit au total 5 620 € à transférer de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

➤ **AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT**

Le maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a décidé d'attribuer à la Commune de Gâcogne une aide de 7 650 € au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement (D.C.E.) 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter en totalité cette aide aux travaux de sécurisation et rénovation de l'école pour un montant total H.T. de 92 201 € HT.

➤ **EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Le compte financier unique se substitue, durant la période d'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion. Ce dernier a vocation à devenir en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'Etat

➤ **MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX EGLISE**

Le conseil ayant retenu le projet de travaux à l'église, il autorise le maire à lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée.

➤ **TELESURVEILLANCE ATELIER**

Suite à l'effraction de l'atelier, il est envisagé d'installer un système de télésurveillance. Une proposition a été faite par la société SPARA (Groupama), et doit être négociée, le conseil trouvant le montant élevé. Une réduction sera également demandée à l'assureur, du fait de la diminution du risque avec la vidéosurveillance.

➤ **REMUNERATION DES AGENTS, RIFSEEP**

Un régime indemnitaire est en place depuis 2019 pour les agents de la commune. Le conseil considère que leurs compétences et leur engagement pour la commune justifie une réévaluation des primes instituées en 2019.

D'autre part, le maire indique que les montants de leurs rémunérations sont un peu inférieurs à ce qui se pratique pour des postes similaires dans des communes similaires et proches de Gâcogne.

Une augmentation est décidée et la demande sera adressée à la commission du Centre de Gestion pour validation obligatoire avant mise en application.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Subvention « Fêtes de l'Abbaye » - concert du 12 août : 37 habitants de Gâcogne ayant assisté au concert à un tarif réduit (10 € au lieu de 20 €), une somme de 370 € sera versée à l'association organisatrice.

Noms de rue : une rue à nommer est ajoutée à Tachely. Le conseil accepte de retenir la proposition des riverains à savoir « Rue de l'Aubépine ».

Fait à Gâcogne, le 30 septembre 2023

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne